

**ASSOCIATION DE PLEIN-AIR
DES MARTRES INC.**

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association de plein-air des Martres inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association de plein-air des Martres inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 novembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 novembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association de plein-air des Martres inc., comptabilise en charge au moment de leur acquisition ses immobilisations corporelles, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. En l'absence d'une politique quant aux méthodes, taux et périodes d'amortissements, les incidences de cette dérogation sur les états financiers n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.

La Malbaie
Le 12 mars 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130978

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**BILAN****30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	171 108	152 598
Débiteurs (note 4)	36 673	16 878
Stocks	5 220	7 013
Subventions à recevoir	120 512	97 078
Frais payés d'avance	4 667	5 434
Total de l'actif	338 180	279 001
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	21	2 634
Créditeurs (note 7)	283 509	38 149
Produits perçus d'avance	1 372	2 340
Apports reportés - administration (note 8)	-	18 054
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	12 194	53 571
Total du passif à court terme	297 096	114 748
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 9)	5 921	18 116
Total du passif	303 017	132 864
Actif net		
Non affecté	35 163	146 137
Total du passif et de l'actif net	338 180	279 001

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	146 137	149 914
Insuffisance des produits sur les charges	(110 974)	(3 777)
Solde à la fin	35 163	146 137

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Droits d'accès forfaits simples (<i>annexe A</i>)	214 732	192 149
Droits d'accès tarifs quotidiens (<i>annexe B</i>)	97 016	76 120
Réseau routier (<i>annexe C</i>)	57 539	55 878
Services aux usagers (<i>annexe D</i>)	183 148	174 086
Subventions (<i>annexe E</i>)	148 930	163 213
Plan de développement d'activités récréatives (<i>annexe F</i>)	13 986	10 099
Autres (<i>annexe G</i>)	71 069	81 541
	786 420	753 086
Charges		
Accueil (<i>annexe H</i>)	90 493	77 205
Protection de la faune (<i>annexe I</i>)	45 077	125 012
Amélioration de la faune (<i>annexe J</i>)	29 326	26 854
Réseau routier (<i>annexe K</i>)	354 441	192 744
Camping (<i>annexe L</i>)	6 655	36 109
Plan de développement d'activités récréatives (<i>annexe N</i>)	14 035	95 960
Chapelle (<i>annexe O</i>)	4 422	125
Administration (<i>annexe P</i>)	296 448	149 171
Autres (<i>annexe Q</i>)	16 416	41 862
Autres services aux utilisateurs (<i>annexe M</i>)	40 081	11 821
	897 394	756 863
Insuffisance des produits sur les charges	(110 974)	(3 777)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(110 974)	(3 777)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (<i>note 10</i>)	185 669	(39 139)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	74 695	(42 916)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	-	34 455
Remboursement de la dette à long terme	(53 572)	(11 970)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(53 572)	22 485
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	21 123	(20 431)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	149 964	170 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	171 087	149 964
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	171 108	152 598
Emprunt bancaire	(21)	(2 634)
	171 087	149 964

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2024

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de plein-air des Martres inc., [l' « Organisme »], a été constitué sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Il opère une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), régie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des produits perçus d'avance, des apports reportés - administration et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes, d'exploitation, de camping (journalier, semaine et additionnel), de cartes de territoire et de location de chalet sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de camping aménagés, sont comptabilisés conformément aux contrats de location en place.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti.

Au 30 novembre 2024, l'organisme n'a enregistré aucune provision pour réduire la valeur comptable des stocks au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Aucun renversement de provision n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Les coûts liés aux stocks compris dans les résultats de l'exercice sont comptabilisés sous la rubrique achats.

30 NOVEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et ne font l'objet d'aucun amortissement. Elles sont présentées en charges aux résultats.

En vertu du protocole d'entente signé le 1er septembre 2011 entre l'organisme et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, tous les immeubles acquis ou construits pour les fins de gestion de l'organisme demeurent la propriété du Ministère sans aucun droit pour l'organisme.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Accords d'infonuagique

Le 1er janvier 2024, la société a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la société répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la société continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » à l'état des résultats. La société comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

La société a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucun redressement n'a été nécessaire car il n'y avait pas d'impact sur les états financiers des exercices précédents.

4. DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	25 976	5 178
Solde à recevoir de l'État	10 697	11 700
	36 673	16 878

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2024

5. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucun redressement n'a été nécessaire, car il n'y avait pas d'impact sur les états financiers des exercices précédents.

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit avec Visa Desjardins d'un montant maximal autorisé de 70 000 \$ portant intérêt au taux de 11,20 % [12,45 % au 30 novembre 2023].

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et vacances à payer	13 930	9 317
Comptes fournisseurs et frais courus	269 579	28 832
	283 509	38 149

8. APPORTS REPORTÉS - ADMINISTRATION

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	18 054	58 079
Variation de l'exercice	(18 054)	(40 025)
Solde à la fin	-	18 054

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2024

9. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Banque Scotia		
Emprunt, remboursable par versements à la quinzaine de 521 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 10,99 %, échéant en mai 2026 et garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 30 000 \$	18 115	29 046
Emprunt, remboursé au cours de l'exercice	-	5 800
Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré		
Compte d'urgence pour entreprise, remboursé au cours de l'exercice	-	36 841
	18 115	71 687
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	12 194	53 571
	5 921	18 116

Les versements au cours des deux prochains exercices sont les suivants : 2025 – 12 194 \$ et 2026 – 5 921 \$.

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	(19 795)	4 379
Stocks	1 793	110
Subventions à recevoir	(23 434)	8 701
Frais payés d'avance	767	(3 388)
Créditeurs	245 360	(51 281)
Produits perçus d'avance	(968)	2 340
Apports reportés - administration	(18 054)	-
	185 669	(39 139)

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2024

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024. L'annexe des droits d'accès forfaits mixtes et complets a été supprimée pour inclure les soldes dans l'annexe des droits d'accès forfaits simples.

12. ENGAGEMENTS

Au cours de l'exercice, l'organisme a signé un bail pour l'utilisation de matériel roulant. Ce bail est échéant en septembre 2029 et les versements à payer pour les prochains exercices sont les suivants : 2025 - 18 666 \$, 2026 - 18 666 \$, 2027 - 18 666 \$, 2028 - 18 666 \$ et 2029 - 12 444 \$ pour un engagement total de 93 328 \$.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Annexe A - Droits d'accès forfaits simples		
Chasse à l'orignal et à l'ours	76 452	62 012
Pêche individuelle et familiale	65 081	65 379
Réseau routier	72 881	64 066
Pêche étudiant	318	692
	214 732	192 149
Annexe B - Droits d'accès tarifs quotidiens		
Chasse petits gibiers (membres et non-membres)	4 505	2 965
Pêche (membres et non-membres)	92 511	73 155
	97 016	76 120
Annexe C - Réseau routier		
Droits de passage	57 539	55 878
Annexe D - Services aux usagers		
Ordures et autres	18 679	20 088
Camping - saison	128 905	119 290
Camping - journalier	27 973	28 025
Location d'embarcations	7 591	6 683
	183 148	174 086

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Annexe E - Subventions		
MRC de Charlevoix - Programme d'amélioration durable des forêts	15 000	-
MRC de Charlevoix-Est (PADF) - réfections des chemins	-	16 409
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide pour l'administration	-	15 024
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide à l'entretien des chemins	589	31 746
ZEC Québec - Fonds d'aide pour la protection du territoire	-	17 297
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide pour la diversification de l'offre d'activités	18 054	-
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Fonds d'aide pour la protection du territoire	-	7 000
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	-
Emploi-Québec - planification stratégique	4 980	3 000
Emploi Canada - projet étudiant	5 101	-
Fondation de la faune du Québec	8 264	2 055
Développement économique Canada - programme de développement économique du Québec et le Fonds d'aide au tourisme	-	70 682
Rexforêt inc. - Programme traverse cours d'eau	96 942	-
	148 930	163 213

Annexe F - Plan de développement d'activités récréatives

Location de chalets	9 443	10 099
Location de dômes	4 543	-
	13 986	10 099

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Annexe G - Autres		
Cartes de territoire	1 069	1 705
Cartes de membres	25 140	26 968
Stationnement - 3 jours	4 426	1 248
Ventes et location d'articles	11 466	11 297
Intérêts	5 562	5 855
Commissions sur la vente de permis du MRNF et propane	274	513
Téléphone et autres	337	495
Saumon - passage et pêche	7 641	16 727
Gain sur disposition	1 980	-
Couvertures d'urgence	-	16 733
Frais administratifs chargés aux clients	13 174	-
	71 069	81 541
Annexe H - Accueil		
Salaires et avantages sociaux	54 052	54 874
Fournitures, entretien et réparation	8 929	3 228
Gaz propane, acétylène et oxygène	3 767	3 437
Assurances	10 905	9 524
Service d'accueil	5 348	2 595
Vêtements de travail	-	95
Télécommunications	3 492	2 509
Acquisition bâtiment - immobilisations corporelles	4 000	943
	90 493	77 205
Annexe I - Protection de la faune		
Salaires et avantages sociaux	30 489	42 566
Télécommunications	2 417	100
Carburant	-	2 522
Vêtements de travail	195	339
Entretien et réparation - VTT	4 244	2 259
Assurances	4 523	3 568
Taxes, permis et licence	3 209	2 377
Acquisition de matériel roulant - immobilisations corporelles	-	67 915
Acquisition d'équipements - immobilisations corporelles	-	3 366
	45 077	125 012

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Annexe J - Amélioration de la faune		
Salaires et avantages sociaux	26 974	18 066
Déplacements forfaitaires	-	130
Entretien des équipements	244	7 306
Fournitures et bassin	1 733	920
Vêtements de travail	300	432
Taxes et permis	75	-
	29 326	26 854

Annexe K - Réseau routier

Salaires et avantages sociaux	77 625	88 607
Acquisition de ponts et ponceaux - immobilisations corporelles	118 570	1 320
Acquisitions de matériels roulants - immobilisations corporelles	9 500	-
Carburant	23 786	9 777
Déplacement	-	59
Travaux sur les chemins et location de machinerie	78 549	88 326
Entretien et réparation du matériel roulant	13 667	1 983
Fournitures	17 669	1 083
Entretien et réparation des petits équipements	8 880	894
Location de matériel roulant	6 195	-
Vêtements de travail	-	676
Taxes et permis	-	19
	354 441	192 744

Annexe L - Camping

Acquisition - camping - immobilisations corporelles	-	30 946
Entretien et réparation	5 881	5 163
Fournitures	574	-
Taxes, permis et licences	200	-
	6 655	36 109

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Annexe M - Autres services aux utilisateurs		
Vidanges	39 364	11 407
Entretien des équipements	717	414
	40 081	11 821
Annexe N - Plan de développement d'activités récréatives		
Frais de Chalet Barley	1 086	3 320
Entretien et réparation	52	831
Acquisition - PDAR - immobilisations corporelles	1 500	24 944
Taxes, permis et licences	30	-
Entretien et réparation - hébergement Dôme	1 575	5 703
Aménagement sentier Dôme et vélos	9 792	61 162
	14 035	95 960
Annexe O - Chapelle		
Loyer	128	125
Entretien et réparation	142	-
Assurances	3 002	-
Taxes, permis et licences	1 150	-
	4 422	125

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024**

	2024	2023
	\$	\$
Annexe P - Administration		
Salaires et avantages sociaux	186 464	73 699
Taxes, permis et licences	213	243
Assurances	369	372
Fournitures de bureau	10 296	2 583
Acquisition de matériel informatique - immobilisations corporelles	5 800	-
Honoraires professionnels	35 920	29 448
Activités spéciales	901	754
Assemblées générales	883	794
Réunions du conseil d'administration - opérations	1 099	261
Déplacements - administrateurs	8 668	3 973
Télécommunications	773	341
Promotion et publicité	6 981	3 422
Fournitures informatiques	4 045	3 666
Formation	-	158
Cotisations aux organismes	4 469	9 146
Vêtements de travail	3 532	215
Frais de représentation	1 460	787
Frais de congrès	1 803	1 157
Frais de transport	-	16
Frais administratifs	4 268	-
Frais de banque	12 444	15 508
Intérêts sur la dette à long terme	6 060	2 628
	296 448	149 171
Annexe Q - Autres		
Articles promotionnels et achats divers	9 398	7 172
Droits de pêche (saumon)	7 018	15 366
Cotisation membre corporatif hélico secours	-	19 324
	16 416	41 862